

ENTRETIEN | Priorité à la performance. Face aux enjeux environnementaux, le Syndicat de l'éclairage souhaite construire un cadre favorable pour engager une transition énergétique "entraînante".

"L'éclairage public, 50% de la facture énergétique d'une ville"

Vous souhaitez accompagner les propriétaires de bâtiments du tertiaire dans l'efficacité énergétique. Par quels moyens ?

L'éclairage intérieur représente 15 à 20% des consommations des bâtiments – l'éclairage public, c'est 50% de la facture d'électricité d'une ville. Il s'agit donc une part importante du coût global, on l'oublie trop souvent ! Les industriels de l'éclairage proposent aujourd'hui des solutions aux maîtres d'ouvrage pour maîtriser ces coûts dans le neuf comme dans la rénovation. Elles permettent de réduire les consommations et d'améliorer le bien-être et l'ergonomie et ainsi de faire nettement baisser la facture d'électricité. Les élus des collectivités locales ont des budgets de plus en plus minces, ils n'ont pas les moyens d'investir dans des rénovations de grande ampleur ; l'éclairage peut être en ce sens une priorité dans la transition énergétique des territoires. Nous estimons, avec le Ministère de l'écologie et l'ADEME, qu'1m² d'éclairage rénové c'est 7 à 8 euros d'économie par an : l'investissement initial d'un éclairage ne représente pas plus de 20% de la facture totale.

L'arrêté du 29 janvier 2013 va dans le sens de la sobriété énergétique, en contraignant à éteindre la nuit la lumière des bâtiments publics. Qu'en pensez-vous ?

L'interdiction d'un éclairage intérieur visible de l'extérieur la nuit est en soi une bonne idée. Néanmoins, si on songe que 90% de la consommation totale a lieu le jour, on ne peut constater que des économies d'énergie marginales la nuit. L'enjeu énergétique est ailleurs ! Nous souhaitons aller au-delà de la solution binaire : éteindre l'éclairage la nuit ne règle pas le problème de fond c'est-à-dire des produits souvent vétustes qui con-

tinueront à consommer beaucoup d'énergie en journée. La performance viendra d'abord des lampes et des luminaires choisis puis des automatismes qui y seront associés.

Le rapport Gauchot fixe une réduction d'au moins 25% des consommations d'énergie d'ici 2020. Cet objectif est-il viable dans votre secteur ?

Le rapport indique de bonnes pistes et le Syndicat de l'éclairage s'est associé à la Charte du Plan Bâtiment Durable pour les bâtiments tertiaires. Nous démontrons que des solutions performantes et éprouvées peuvent réduire de 50 à 75% la consommation d'énergie des bureaux, des écoles et des hôpitaux par exemple. Les "fiches d'opérations exemplaires", accessibles sur notre site*, illustrent ces réelles économies ! Car pour rénover l'éclairage, il ne suffit pas d'installer des automatismes... il faut construire rationnellement un vrai projet, pensé dans sa globalité : installer d'abord de bons outils, par exemple,



© Syndicat de l'éclairage

pour les bureaux ou les écoles, des luminaires LED ou tubes T5 qui apportent déjà 50% d'économies, puis prévoir les automatismes qui agissent en fonction de la présence et de la lumière du jour pour abaisser encore de 20 à 30% les consommations.

La directive sur l'efficacité énergétique du bâtiment implique d'adopter de nouvelles règles en la matière. Avec quelles solutions pour l'éclairage en France ?

Il s'agit des opérations standardisées éclairage et du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Longtemps négligé, l'éclairage est aujourd'hui reconnu comme un gisement d'économies. Enfin, la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 est venue inscrire dans le marbre la nécessaire exemplarité de l'Etat en matière d'éclairage. Les textes sont là, notre souhait est aujourd'hui de les voir appliqués puisqu'ils impliqueraient une rénovation des installations pour davantage d'efficacité énergétique. Mais de fait, le rythme des rénovations est moins rapide en France que dans d'autres pays européens. À titre d'exemple, l'Etat allemand a accompagné la rénovation de son parc d'éclairage public, à 45% équipé de LED aujourd'hui contre 15% seulement en France. Il faut lever les freins à l'investissement grâce à des mécanismes de tiers financement ou de prêt à taux bonifiés par exemple. Construisons un cadre favorable pour une transition énergétique entraînant ! ■

Propos recueillis par Colombe Dabas

Jean-Michel Trouis

Président du syndicat de l'éclairage

ENTRETIEN | Guy Geoffroy, député-maire de Combs-la-Ville et président de l'association des "Écomaires", nous donne à voir comment, selon lui, l'impératif écologique est devenu un élément incontournable dans l'action publique locale tout en modifiant, assez largement, la construction des problèmes publics.

"Le développement durable, toile de fond des politiques publiques"

Pouvez-vous, en premier lieu, nous présenter l'association des "Écomaires", son histoire, ses buts et son organisation ?

L'association des "Écomaires" est un réseau d'environ 2000 collectivités qui s'est créé au début des années quatre-vingt-dix avec la participation de personnalités politiques de premier plan comme Laurent Fabius. Notre objectif principal est de faciliter la diffusion de bonnes pratiques en matière environnementale à l'échelle locale en mettant en commun nos expériences et nos expertises. L'absence d'esprit partisan et de clivages politiques au sein de l'association est pour nous une richesse, et un gage de crédibilité pour nos partenaires. Nous travaillons avec de nombreux acteurs privés et publics, avec les grands organismes d'État, notamment les ministères, les organismes para-publics, et des institutions porteuses d'action communes comme les grands groupes industriels.

L'écologie a pris, depuis plusieurs années, une place de plus en plus importante dans le débat public. De quelle manière concrète, et à quelle vitesse cette thématique se développe sur les territoires ?

Dans la décennie 1990, l'environnement, n'était pas encore une priorité. Nous étions encore les promoteurs d'une idée nouvelle. C'est à partir des années 2000 qu'il y a eu une accélération de la prise de conscience de la part des collectivités de considérer le développement durable comme la toile de fond des politiques publiques. Aujourd'hui nous sommes dans une troisième phase où les collectivités prennent conscience que la

crise est un facteur de mutation leur imposant de prendre le train de la transition écologique en marche.

Dans quelle mesure, l'écologie accorde une place nouvelle aux décisions locales ?

L'impératif écologique doit se concrétiser au niveau local de manière la plus large possible. L'ensemble des règlements, des schémas directeurs comme les PLU et PADD, incluent pleinement cet objectif. La réponse aux problèmes publics ne peut être efficiente sans la prise en compte de toutes les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économiques, sociales et environnementales.

L'ambition écologique fait appel à de nouvelles compétences pointues accordant une place de plus en plus grande aux spé-



© BR

cialistes dans les débats publics. Cette évolution relègue t-elle l'élu local à un rôle de partenaire parmi d'autres ?

Les élus locaux ont toujours eu besoin de spécialistes mais, il est vrai, que l'émergence des questions relatives au développement durable accorde une place de plus en plus importante aux experts. Néanmoins, cette évolution n'a pas transformé les élus en acteurs indifférenciés participant à l'élaboration de politiques publiques. Bien au contraire. La volonté et l'ambition des élus restent plus que jamais un élément indispensable. Nous sommes devenu des managers pilotant des politiques publiques. Notre implication est majeure.

Néanmoins, l'intégration de la dimension écologique dans la construction des politiques publiques, ne rallonge t-elle pas la prise de décision ?

La prise en compte des considérations environnementales complexifie le montage de dossiers pouvant donner l'impression d'un ralentissement de la prise de décision. Néanmoins, le rallongement du temps dans l'élaboration des politiques peut être également une chance pour les collectivités en forçant l'ensemble des acteurs à considérer les problèmes publics dans leur globalité, sans faire abstractions des enjeux environnementaux et sociaux ■

Propos recueillis par Jean-Côme Tihy

Guy Geoffroy

Député-maire de Combs-la-Ville et président de l'association des "Écomaires"